

BULLETIN DE LA S. M. F.

SMF

Vie de la société

Bulletin de la S. M. F., tome 3 (1875), p. 5-19

http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1875__3__5_0

© Bulletin de la S. M. F., 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Bulletin de la S. M. F. » (<http://smf.emath.fr/Publications/Bulletin/Presentation.html>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 JANVIER 1875

(Les initiales S. P. désignent les sociétaires perpétuels)

ACHARD (Marc), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
ALLEGRET, professeur à la Faculté des Sciences, à Clermont.
ANDRÉ (Désiré), agrégé de l'Université, à Paris.
ANTOINE (Ch.), ingénieur de la Marine, à Brest.
Aoust (L'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, à Marseille.
ARON (Henri), banquier, à Paris.
BACH, doyen de la Faculté des Sciences, à Nancy.
BAILLAUD, aide-astronome à l'Observatoire, à Paris.
BAILLOUD, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, à Paris.
BARBIN (H.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Lillers (Pas-de-Calais).
BENOIST, docteur en droit, à Châlon-sur-Saône.
BERDELLÉ, ancien garde-général des forêts, à Rioz (Haute-Saône).
BERTRAND (Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.
BEYNAC, professeur de mathématiques, à Paris.
BIENAYMÉ (Alexis), capitaine du Génie, à Versailles.
BIENAYMÉ (Arthur), ingénieur de la Marine, à Brest.
BIENAYMÉ (J.), membre de l'Institut, à Paris.
BLEYNE (Martial), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
BONNET (Ossian), membre de l'Institut, à Paris.
BOUCHÉ (A.), ancien élève de l'École Normale, directeur de l'École préparatoire d'Angers.
BOUFFET (M.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Carcassonne.
BOURGET, agrégé de l'Université, à Paris.
BRÉHARD, architecte, à Paris.
BRIOSCHI, professeur à l'Université de Pavie (Italie).
BRISSE (A.), ingénieur en chef du dessèchement du lac Fucino (Italie).
BRISSE (Ch.), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
BROCARD, capitaine du Génie, à Alger. S. P.
BRUNET, ingénieur des Manufactures de l'État, à Paris.
CAHEN, sous-lieutenant du Génie, à l'École de Fontainebleau.
CATALAN, professeur à l'Université de Liège (Belgique).
CHARLON, directeur de *la Confiance*, à Paris.
CHASLES, membre de l'Institut, à Paris. S. P.
CHEVALLIER, aide-astronome à l'Observatoire, à Paris.
CIVIALE, ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
CLAYEUX, sous-intendant de 1^{re} classe, à Versailles.

COLLET, professeur au lycée de Troyes.
COLLIGNON (Ed.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
COMBETTE, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris.
CONINCK (Gustave de), ancien élève de l'École Polytechnique, à Dinan.
CORNU (A.), professeur à l'École Polytechnique, à Paris.
COURCELLES (C.), professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
CROULLEBOIS (Marcel), professeur à la Faculté des Sciences, à Marseille.
CUVINOT, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Mantes.
DARBOUX, professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Paris.
DESBOVES, professeur au lycée Fontanes, à Paris.
DESCHAMPS, capitaine d'Artillerie, à Paris.
DESQ (L.), capitaine d'Artillerie, à Bourges.
DEWULF (Ed.), commandant du Génie, aux îles d'Hyères.
DOSTOR (G.), docteur ès sciences, à Paris.
DU BUIT (Paul), ingénieur du Génie maritime, au Havre.
DUGUEN, ingénieur civil, à Roye (Somme).
DURRANDE (H.), professeur à la Faculté des Sciences, à Rennes.
FABRE, ancien élève de l'École Polytechnique, à Nîmes.
FITREMANN, ancien élève de l'École Polytechnique, à Évreux.
FLORENTIN, capitaine d'Artillerie, à Paris.
FLYE SAINTE-MARIE (C.), capitaine d'Artillerie, à Paris.
FONTÈS (J.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Condom.
FOURET (G.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
GABRIEL (M.-C.), professeur à l'École de Médecine, à Paris.
GAUTHIER-VILLARS, imprimeur-libraire, à Paris. S. P.
GENTY, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Oran.
GERONO, professeur de mathématiques, à Paris.
GIROD (A.), ingénieur des Manufactures de l'État, à la Havane (Cuba).
GOFFART (M.), professeur de mathématiques, à Paris.
GONZALEZ (José), directeur de l'observatoire de Bogota (Colombie).
GOURNERIE (de la), membre de l'Institut, à Paris.
GRAINDORGE (J.), docteur ès sciences, à Liège (Belgique).
HAAG, répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
HALPHEM (G.), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris. S. P.
HATON DE LA GOUPILLIÈRE, ingénieur des Mines, à Paris. S. P.
HATT (Ph.), ingénieur hydrographe, à Paris.
HENRY (P.), lieutenant au 10^e régiment d'Artillerie, à Rennes.
HENRY, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Orléans.
HÉRAUD (G.), ingénieur hydrographe, à Paris.
HENMARY, capitaine au 25^e régiment d'Artillerie, à Vincennes.
HERMITE, membre de l'Institut, à Paris. S. P.
HILAIRE, professeur au lycée de Douai.
HOUBICANT (J.), chef de bataillon du Génie en retraite, à Paris.
HUGO (Comte L.), traducteur au Ministère des Travaux publics, à Paris.
HUYOT (E.), ingénieur des Mines, à Paris.
JACQUIER (J.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Amiens.
JANIN, capitaine au 13^e régiment d'Artillerie, à Vincennes.
JAVARY, chef des travaux graphiques à l'École Polytechnique, à Paris.
JORDAN (C.), ingénieur des Mines, à Paris. S. P.
JOUFFRET, capitaine d'Artillerie, professeur à l'École d'application de Fontainebleau.
JELLY, chef d'institution, à Paris.
KÖHLER, répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
KRETZ, ingénieur des Manufactures de l'État, à Paris.
LAGUERRE, répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
LAISANT, capitaine du Génie, à Bastia.
LAUTH, manufacturier, à Thann (Alsace).
LAX, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Vendôme.

LEFEBURE DE FOURCY (R.), à Paris.
LEFFLER (Dr Mittag), professeur à l'Université d'Upsal (Suède).
LEHR, professeur au lycée de Marseille.
LEMONNIER, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Henri IV, à Paris.
LEMOINE (E.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
LESPIAULT, professeur à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
LÉVI (Albert), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
LEVY (Maurice), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
LIGUINE, professeur à l'Université d'Odessa (Russie).
LUCAS (F.), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
LUCAS (E.), professeur au lycée de Moulins.
MALEYX (L.), professeur au collège Stanislas, à Paris.
MANNHEIM (A.), professeur à l'École Polytechnique, à Paris. S. P.
MAREL, colonel d'État-major en retraite, à Alger.
MARGERIE, sous-directeur de l'institution Monge, à Paris.
MARIE (Maximilien), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
MARIN, ingénieur, à Paris.
MARSILLY (Général de), ancien élève de l'École Polytechnique, à Auxerre.
MATHIEU, professeur à la Faculté des Sciences, à Nancy.
NICHELET, ingénieur civil, à Paris.
MIGNON (A.), capitaine au 6^e régiment d'Artillerie, à Grenoble.
MONTIGNY (G. de), lieutenant du Génie, à Paris.
MOREL (A.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
MOUARD (Th.), ingénieur des Mines, à Paris.
NICOLAÏDÈS, professeur à l'Université d'Athènes (Grèce).
OVIDIO (Enrico d'), professeur à l'Université de Turin (Italie).
PAINVIN, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
PARMENTIER (Th.), colonel du Génie, à Lyon.
PARRAY (A.), ingénieur des Mines, à Paris.
PERCIN (A.), capitaine au 21^e régiment d'Artillerie, à La Rochelle.
PERRIER, capitaine d'État-Major, membre du Bureau des Longitudes, à Paris.
PERRIN, ingénieur des Mines, à Paris.
PHILIPPE, ingénieur, à Corbeil.
PHILIPPON, secrétaire de la Faculté des Sciences, à Paris.
PICART (A.), député à l'Assemblée nationale, à Versailles.
PICQUET (H.), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
PISTOYE (L. de), capitaine d'Artillerie, à Tarbes.
PLOCQ (A.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Dunkerque.
PLOIX (Edmond), ingénieur hydrographe, à Paris.
POIREL (V.), inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).
POLIGNAC (Camille de), à Paris. S. P.
POUILLOT (J.), professeur à l'École normale de Cluny.
PUTZ (H.), chef d'escadrons d'Artillerie, à Paris.
RADAU (R.), à Paris.
RANCY (de), sous-directeur de *l'Aigle*, à Paris.
REINACH (de), banquier, à Paris.
REYAN, aide-astronome à l'Observatoire, à Paris.
RESAL, membre de l'Institut, à Paris.
REY, professeur à l'École du génie, à Arras.
RIBAUCCOUR, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Draguignan.
RITTER (F.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Niort.
RODET, ingénieur des Manufactures de l'État, à Paris.
ROLLAND, membre de l'Institut, à Paris.
ROUART, ingénieur civil, à Paris.
ROUCHÉ (E.), professeur à l'École Centrale, à Paris.
ROUSSELIN (A.), professeur au lycée de Douai.

ROUX (François), architecte, à Paris.
SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (Charles), membre de l'Institut, à Paris.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Henri), membre de l'Institut, à Paris.
SAINTE-GERMAIN (A. de), docteur ès sciences, à Paris.
SAINT-LOUP, professeur à la Faculté des Sciences, à Besançon.
SALTEL, professeur au collège de Fontenay-le-Comte.
SARRAU, répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
SARTIAUX, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Senlis.
SCHÖNDORFFER, élève-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
SCRIVANOFF (Grégoire), étudiant à l'Université de Saint-Pétersbourg (Russie).
SERRET (J.-A.), membre de l'Institut, à Paris.
SERRET (Paul), docteur ès sciences, à Paris.
SIVERING, ingénieur en chef des Travaux publics, à Luxembourg (grand-duché de Luxembourg).
STEPHAN, directeur de l'Observatoire, à Marseille.
STUDNICKA, professeur à l'Université de Prague (Bohême).
TANNERY, ingénieur à la Manufacture des Tabacs, à Bordeaux.
TARATTE (E.), agrégé de l'Université, à Évreux.
TARBOURIECH, agrégé de l'Université, à Paris.
TERRIER, professeur de mathématiques, à Paris.
THERY, professeur au lycée de Douai.
TISSERAND, professeur à la Faculté des Sciences, à Toulouse.
TISSOT, examinateur d'admission à l'École Polytechnique, à Paris.
TOURNEUR (Paul), ingénieur, à Marnaval (Haute-Marne).
TRESCA (E.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontivy.
TURPAULT, à Paris.
TURQUAN, docteur ès sciences, à la Chapelle Saint-Mesmin (Loiret).
VACOSSIN, capitaine d'État-Major, à Paris.
VACQUANT, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, à Paris.
VAZEILLE, ancien-élève de l'École Polytechnique, à Paris.
VINTEJOUX, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris.
VOLLOT (Jules), professeur au lycée d'Alger.
WELSCH, lieutenant d'Artillerie, à Saint-Omer.
WEYR (Édouard), étudiant à l'Université de Prague (Bohême).
WEYR (D^r Émile), professeur à l'École Polytechnique de Prague (Bohême).
WICKERSHEIM, élève-ingénieur des Mines, à Paris.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE PREMIER. La Société mathématique de France a pour objet l'avancement et la propagation des études mathématiques pures et appliquées. Elle y concourt par ses travaux et par la publication des mémoires de ses membres. Son siège est à Paris.

ART. 2. Aucune communication ou discussion ne peut avoir lieu sur des objets étrangers aux mathématiques.

ART. 5. La Société se compose de membres résidents et de membres non résidents.

Les Français et les Étrangers peuvent également en faire partie.

ART. 4. Les conditions à remplir pour devenir membre de la Société sont les suivantes : 1° être présenté par deux membres qui auront adressé une demande signée; 2° obtenir à l'une des séances suivantes les suffrages de la majorité des membres présents.

ART. 5. Le nombre des membres résidents et non résidents est illimité.

ART. 6. L'administration de la Société est confiée à un conseil composé :

1° Des membres du bureau;

2° De douze autres membres résidents de la Société désignés par l'élection;

3° De quatre membres non résidents désignés par l'élection; ils auront voix délibérative dans le conseil lors de leur présence à Paris.

ART. 7. Le conseil est présidé par le président de la Société.

ART. 8. Le bureau est composé de :

- 1 président;
- 4 vice-présidents;
- 2 secrétaires;
- 2 vice-secrétaires;
- 1 trésorier;
- 1 archiviste.

ART. 9. Le président est élu pour un an.

Les vice-présidents sont nommés pour deux ans.

Deux d'entre eux sont remplacés chaque année.

Les secrétaires et les vice-secrétaires sont élus pour deux ans.

Le trésorier et l'archiviste pour trois ans.

ART. 10. Le président n'est pas rééligible immédiatement dans les mêmes fonctions.

ART. 11. Parmi les douze membres du conseil qui résident à Paris et qui ne font pas partie du bureau, quatre sont remplacés chaque année à tour de rôle.

ART. 12. Tous les membres de la Société sont appelés à participer à l'élection du président, soit directement, soit par correspondance.

ART. 13. Les autres membres du bureau et les membres du conseil sont élus à la majorité absolue des membres présents.

ART. 14. Les ressources de la Société se composent : 1° de la cotisation annuelle des membres résidents et non résidents, et dont le montant est fixé par le règlement administratif de la Société ; 2° du revenu du capital formé par les droits d'admission, les souscriptions perpétuelles, le produit de la vente des ouvrages édités par la Société et les dons qu'elle pourra recevoir.

ART. 15. La Société règle annuellement le budget de ses dépenses.

Dans la première séance de chaque année, le compte détaillé de recettes et dépenses de l'année révolue sera soumis à l'approbation de la Société ; ce compte rendu sera publié dans le *Bulletin*.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

CHAPITRE PREMIER

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Les conditions à remplir pour devenir membre de la Société sont :

1° D'être présenté par deux membres qui auront adressé une demande signée ;

2° D'obtenir, à l'une des séances suivantes, les suffrages de la majorité des membres présents (art. 4 des statuts).

2. Le diplôme délivré est signé par le président, l'un des secrétaires et le trésorier, et porte le sceau de la Société.

Le trésorier remet le diplôme après l'acquittement du droit d'admission montant à dix francs, et de la cotisation annuelle.

CHAPITRE II

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Tenue des séances.

5. La Société tient ses séances ordinaires deux fois par mois; elle prend trois mois de vacances : août, septembre et octobre.

4. La première séance de janvier est consacrée spécialement aux élections pour le remplacement des membres sortant du bureau et du conseil.

5. Le tableau des jours de réunion est imprimé sur une carte adressée aux membres résidant à Paris.

Elle sera également envoyée aux membres non résidents sur leur demande personnelle.

Les membres sont convoqués à domicile pour les séances extraordinaires.

6. Pour assister à la séance, les personnes étrangères à la Société doivent être introduites, chaque fois, par un de ses membres.

7. La présence du président ou d'un vice-président, assisté d'un des secrétaires ou vice-secrétaires, suffit pour constituer le bureau à chaque séance.

8. En cas d'absence du président ou des vice-présidents, le trésorier, ou à son défaut l'archiviste, occupe le fauteuil.

En cas d'absence de tous les membres du bureau, les fonctions de président sont remplies par le plus âgé des membres du conseil présents à la séance.

En cas d'absence des secrétaires et vice-secrétaires, le président du jour désigne un des membres du conseil pour en remplir les fonctions.

9. Les procès-verbaux des séances sont rédigés dans l'intervalle d'une séance à l'autre.

Chaque séance commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente et de l'ordre du jour.

10. Les communications faites par les membres de la Société ont lieu dans l'ordre de leur inscription; les communications des personnes étrangères à la Société ont lieu après celles des membres, sauf les cas d'urgence qui seront appréciés par le bureau.

Les membres qui auront fait des communications verbales ou pris part aux discussions devront remettre des notes au secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

11. Dans les séances ordinaires, on ne peut traiter aucune question relative à l'administration, à moins d'une demande du conseil.

12. Toutes les observations relatives à l'administration sont adressées par écrit au président, qui en réfère au conseil, à sa plus prochaine réunion.

Bulletin.

13. La Société, préoccupée des avantages qu'elle peut offrir à tous ses membres, a décidé que le recueil intitulé *Bulletin de la Société mathématique*, qui rend compte des mémoires présentés à la Société, sera distribué gratuitement à tous les membres résidents ou non résidents.

14. Les conventions stipulées entre le conseil de la Société et les éditeurs chargés de la publication du Bulletin devront être soumises à l'approbation de la Société.

Réimpression des ouvrages anciens et publication des mémoires originaux.

15. La Société, voulant concourir aux progrès des mathématiques par tous les moyens compatibles avec son mode d'organisation, avisera aux moyens de publier successivement, et d'une manière aussi complète qu'il sera possible ou utile de le faire, des œuvres des anciens mathématiciens français ou étrangers.

La Société se réserve la faculté de publier les mémoires originaux trop étendus pour paraître dans le Bulletin.

16. Les publications émanant de la Société, autres que le Bulletin, sont délivrées à prix réduit à tous les membres de la Société résidents ou non résidents.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

17. Chaque élection a lieu au scrutin secret, sur un seul bulletin, et s'il est nécessaire, au moyen de deux tours, dont le second est de ballottage. Dans le cas d'égalité de voix, le plus âgé l'emporte.

18. L'élection du président seule donne lieu au vote de tous les membres résidents ou non résidents. Tout membre qui ne peut assister à la réunion électorale est invité à envoyer au secrétaire, avant la première séance de janvier, son suffrage individuel dans un bulletin cacheté et enfermé dans une lettre signée de lui.

Ce bulletin ne peut être ouvert qu'au moment du dépouillement du scrutin.

19. Les secrétaires ou, à leur défaut, les vice-secrétaires rédigent les procès-verbaux des séances de la Société et des séances du conseil.

20. Une commission d'impression, composée des secrétaires et de quatre membres nommés par le conseil, dirige la publication du Bulletin et l'impression des mémoires et communications.

21. Sous la direction du président, les secrétaires sont chargés de la correspondance pour ce qui concerne les travaux et les affaires de la Société autres que les affaires de finances : ils convoquent la Société, le conseil et les commissions quand il y a lieu, et préparent les ordres du jour.

22. La Société forme une bibliothèque et échange ses publications contre les journaux et recueils consacrés aux mathématiques pures et appliquées, publiés en France et à l'étranger.

23. L'archiviste est chargé de la garde des archives de la Société; il en dresse un inventaire.

Il a sous sa direction la bibliothèque; il dresse le catalogue des livres et brochures imprimés, et tient un registre des manuscrits envoyés.

Enfin il a sous sa garde tous les documents appartenant à la Société.

24. Le trésorier est chargé du recouvrement des sommes dues à la Société.

25. Il tient un registre des recettes et dépenses, que tous les membres ont le droit de consulter.

26. Le trésorier ne peut faire aucun emploi extraordinaire des fonds de la Société sans une délibération spéciale du conseil.

Conseil et commissions.

27. Le président convoque le conseil toutes les fois que les affaires de la Société le réclament.

28. Il suffit d'une demande motivée signée par cinq membres du conseil et adressée au président, pour qu'une convocation du conseil soit obligatoire.

29. A chaque séance du conseil, les noms des membres présents sont consignés au procès-verbal.

30. Il faut au moins sept membres présents pour prendre des décisions en conseil.

31. Sur la proposition de cinq membres, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

32. Sur la demande de cinq membres, il peut être fait appel à la Société des décisions qui n'auraient pas été prises aux deux tiers des voix au sein du conseil.

33. Les procès-verbaux des séances du conseil doivent être transcrits sur

un registre coté et parafé par le secrétaire ; ils doivent être signés par le président et le secrétaire qui a tenu la plume ; les renvois doivent être parafés et les mots rayés approuvés.

34. Le conseil se réunit dans la dernière quinzaine de décembre pour examiner l'état des affaires de la Société, nommer la commission de comptabilité chargée de vérifier la gestion du trésorier, et la commission des archives chargée de vérifier celle de l'archiviste.

35. Ces deux commissions ne peuvent être composées de moins de trois membres ; elles font leur rapport dans la première séance de janvier.

36. Le conseil désigne annuellement, à la même époque, les membres qui, adjoints aux deux secrétaires, composent la commission permanente d'impression pour la publication du Bulletin et l'insertion des notes et mémoires des membres de la Société.

Cette commission veille à ce qu'il ne s'introduise dans les publications rien d'étranger à la science.

37. Les membres élus de la commission d'impression sont nommés pour trois ans.

Les membres de la commission d'impression peuvent être pris indistinctement dans la Société ou dans le conseil.

CHAPITRE IV

PROPRIÉTÉS, REVENUS ET DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ

38. Les versements des membres résidents et non résidents se composent :

1° Du droit d'admission, montant à 10 francs ;

2° De la cotisation annuelle.

39. Pour les membres résidents, cette cotisation annuelle s'élève à 20 francs, payables d'avance, et, pour les membres non résidents, à 15 francs, également payables d'avance.

Sont considérés comme résidents les membres qui ont à Paris leurs occupations habituelles, ou y exercent habituellement leurs fonctions.

40. Les nouveaux membres devront payer la totalité de la cotisation, quelle que soit l'époque de leur admission.

41. Les publications ne seront adressées qu'après le versement de la cotisation annuelle.

42. Tout membre qui n'aura pas acquitté la cotisation d'une année sera, après avertissement préalable du trésorier, considéré comme démissionnaire.

43. La cotisation annuelle peut, au choix de chaque membre, être remplacée par une somme de 500 francs une fois payée.

Ce versement confère le titre de *sociétaire perpétuel*.

44. Les dons faits à la Société sont inscrits au Bulletin des séances avec le nom des donateurs.

45. Les dépenses sont divisées en ordinaires et extraordinaires.

Les dépenses ordinaires se composent de frais de bureau et d'imprimés, ports de lettres, frais d'entretien, loyer du local, appointements des employés et frais d'impression du Bulletin. Le chiffre des dépenses ordinaires ne peut excéder les $\frac{9}{10}$ des ressources annuelles.

Les dépenses extraordinaires sont votées par la Société sur la proposition du conseil.

46. La Société ne s'engage jamais dans aucune dépense excédant son avoir.

CHAPITRE V

RÉVISION DES STATUTS CONSTITUTIFS OU DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

47. Toute proposition de révision des statuts constitutifs ou du règlement administratif ne pourra être prise en considération que si elle est signée collectivement par vingt membres.

48. Le président fera, dans ce cas, procéder à un scrutin pour la nomination d'une commission de révision, qui sera composée de quatre membres du conseil et de trois membres pris en dehors.

49. La discussion du projet exigera la présence de la moitié plus un des membres résidant à Paris.

Tous les membres sont convoqués par lettres spéciales.

50. Si le nombre ci-dessus n'est pas atteint, la discussion aura lieu dans la séance suivante, quel que soit le nombre des membres présents.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 1874

PRÉSIDÉE PAR M. RESAL

M. Fouret communique à la Société une note *Sur une propriété métrique des courbes algébriques.*

M. Halphen communique à la Société une note *Sur le contact des surfaces algébriques.*

M. Resal fait à la Société une communication *Sur la propriété dont jouit le pendule conique de révolution, dont un point de l'axe est fixe, de se mouvoir suivant la même loi que le pendule synchrone.*

M. Lemonnier communique à la Société une note *Sur la transformation des formes quadratiques.*

M. le comte Léopold Hugo fait à la Société une communication *Sur le rôle des polyèdres réguliers et de la sphère dans la numération décimale.*

SÉANCE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 1874

PRÉSIDÉE PAR M. RESAL

M. Halphen analyse un mémoire de M. Sturm *Sur les caractéristiques des systèmes de courbes gauches en général, et des cubiques gauches en particulier.*

M. Darboux présente quelques observations au sujet de cette communication.

M. Jordan fait à la Société une communication *Sur le nombre de figures différentes que l'on peut construire avec un nombre donné de droites.*

M. Mannheim communique à la Société *Une construction, due à M. Hart, d'un appareil plus simple que celui de M. Peaucellier, pour obtenir le mouvement rectiligne d'un point, au moyen de tiges articulées.*

M. Mannheim indique, d'après M. Sylvester, la *Construction de deux systèmes articulés décrivant une conique au moyen de sept tiges.*

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1874

PRÉSIDIÉE PAR M. RESAL

M. Jordan communique à la Société une *Solution générale de la détermination du minimum d'une somme de carrés de polynômes linéaires.*

M. Halphen fait à la Société une communication *Sur le contact maximum des surfaces d'un degré donné avec une surface quelconque.*

M. Mannheim communique à la Société un *Procédé pour décrire une anallagmatique du 4^{me} ordre, à l'aide d'un appareil à tiges articulées semblable à celui de M. Peaucellier, en remplaçant le losange par un quadrilatère à côtés inégaux, mais à diagonales rectangulaires.*

SÉANCE DU MERCREDI 25 DÉCEMBRE 1874

PRÉSIDIÉE PAR M. RESAL

Le secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux membres présentés, ce sont :

MM. Turpault (Claude), propriétaire, à Paris; Vacossin, capitaine d'état-major, professeur suppléant de topographie à l'École d'état-major, à Paris.

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

SÉANCE DU MERCREDI 6 JANVIER 1875

PRÉSIDIÉE PAR M. RESAL

Les membres présentés dans la dernière séance sont élus.

Le secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux membres présentés, ce sont :

MM. Rey (Casimir), professeur à l'École régimentaire du génie, à Arras ;
Berdellé, ancien garde général des forêts, à Rioz (Haute-Saône).

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

La Société procède, par la voie du scrutin, au remplacement des membres sortants du Bureau et du Conseil, qui se trouvent ainsi constitués :

Président honoraire	M. CHASLES.
Président.	M. BIENAYMÉ.
Vice-Présidents.	{ M. DE LA GOURNERIE. M. JORDAN. M. MANNHEIM. M. RESAL.
Secrétaires.	{ M. BRISSE. M. LAGUERRE.
Vice-Secrétaires.	{ M. FOURET. M. DE SAINT-GERMAIN.
Trésorier	M. ANDRÉ (Désiré).
Archiviste.	M. HOUBIGANT.
Membres du Conseil	{ M. BERTRAND. M. BONNET (Ossian). M. BOURGET. M. CHASLES. M. COLLIGNON. M. DARBOUX. M. HALPHEN. M. HATON DE LA GOUPILLIÈRE. M. LEMONNIER. M. LEVY (Maurice). M. PAINVIN. M. SERRET (J.-A.).
Membres du Conseil non résidents.	{ M. Aoust (L'abbé). M. CLAYEUX. M. PARMENTIER. M. WEYR (Émile).

M. Fouret, au nom de la Commission des comptes, donne lecture de son rapport sur la gestion du trésorier.

La Société, adoptant les conclusions du rapporteur, vote des remerciements à M. Désiré André.

SÉANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 1875

PRÉSIDÉE PAR M. DE LA GOURNERIE

Les membres présentés dans la dernière séance sont élus.

M. Halphen communique à la Société une *Démonstration analytique de*

deux relations, dues à M. Mannheim, entre les rayons de courbure en deux points correspondants des nappes de la développée d'une surface.

M. Fouret communique à la Société *Quelques considérations relatives aux systèmes de surfaces.*

M. de Saint-Germain communique à la Société une note *Sur la courbure des surfaces de carène.*

SÉANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 1875

PRÉSIDÉE PAR M. DE LA GOURNERIE

Le secrétaire donne lecture, de la part de M. Saltel, de deux *Notes relatives aux courbes cycliques.*

M. Laguerre fait à la Société une communication *Sur les courbes du 3^{me} ordre.*

M. Halphen fait à la Société une communication *Sur un point de la théorie des surfaces.*
